

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2025-02

Séance du 20/01/2025

Convention de mise à disposition de personnels

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 20/01/2025, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'approuver la convention de mise à disposition de personnels du Département de la Vienne à la Régie Vienne Numérique ;**
- **d'autoriser le Directeur à la signer, ainsi que ses avenants ultérieurs, étant précisé que cette convention fait suite à celle approuvée par délibération du Conseil d'Administration du 12 novembre 2020 et s'exécute depuis le 1er janvier 2025.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé